

COMPTE-RENDU SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept, le huit Juin à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Saint Jean de Vaux s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel ISAÏE, Maire.

Etaient présents : ISAÏE Michel, JOLY Noël, COTHEREAU Claude, JAMMES Elvira, NASSOY Jocelyne, RONSE Marlène, SCHMID Cédric, Pierre-Jean VIDAL, VOLATIER Valérie.

Secrétaire de séance : Valérie VOLATIER

Nombre de membres en exercice : 9

Date de la convocation : 1^{er} juin 2017

Membres qui ont pris part aux délibérations : 9

Date d'affichage : 1^{er} Juin 2017

Ordre du jour

- Piscine municipale : avenir de l'équipement, planning robot saison 2017
- Autorisation mandatement dépenses d'investissement avant vote budget primitif (dans la limite du quart des dépenses d'investissement de l'année précédente).
- Rapport des commissions et des délégués aux structures intercommunales
- Questions diverses

Le procès verbal de la séance du 18 Mai 2017 est soumis à l'approbation et signé des membres présents.

PISCINE MUNICIPALE : AVENIR DE L'ÉQUIPEMENT

Monsieur le maire expose au conseil municipal que l'avenir de l'équipement est menacé : la commune de St Jean de Vaux peine seule à entretenir cet équipement pour 2 mois d'ouverture en été. Considérant la baisse conjuguée des dotations de l'Etat et de la dotation de solidarité communautaire, la situation financière de la commune est très tendue depuis 2015.

Malgré les efforts importants engagés depuis presque 2 ans (compression autant que possible des dépenses de fonctionnement), les marges de manœuvre sont très minces. Et la piscine nécessite un investissement coûteux dans les années à venir, la mise aux normes du système de filtration de l'eau. Ce projet a été chiffré à 75 600 € TTC. Malgré les aides importantes du Grand Chalon et peut-être de l'Etat, il restera néanmoins environ 15 000 € à la charge de la commune (plus mise aux normes en matière d'accessibilité à venir, rénovation des plages...).

Les solutions :

- Fermeture de l'équipement, simple réserve d'eau pour les pompiers
- Tenter une mutualisation de l'équipement avec les communes voisines, les inviter à une réunion pour en discuter ? Quelles communes ?
- Transfert de l'équipement au Grand Chalon : le Président accepterait d'étudier un éventuel transfert, mais attention, il faut fournir l'évolution des dépenses et recettes sur 5 ans, et si nous transférons l'équipement, il y a transfert de charges, donc augmentation de notre attribution de compensation versée chaque mois au Grand Chalon, le calcul doit être fait.

Un tableau reprenant sur 6 ans les dépenses-recettes du camping et de la piscine est distribué à chaque conseiller. Celui-ci montre que sur 6 ans, la piscine a généré un déficit cumulé de plus de 30 000 € (soit - 5 000 € par an en moyenne). Étant précisé que la personne en charge des entrées de la piscine est rémunérée par le gérant du camping.

Un transfert de la piscine au Grand Chalon impliquerait donc une dépense de fonctionnement supplémentaire pour la commune de 5 000 € par an minimum.

Le Conseil Municipal décide d'adresser un courrier aux maires des communes de Mellecey, Mercurey, St Denis de Vaux, St Mard de Vaux, Barizey et St Martin sous Montaignu les invitant à discuter d'une éventuelle mutualisation de la piscine et les informer de nos difficultés.

Les éléments demandés par le Grand Chalon pour étudier un éventuel transfert seront également transmis.

Considérant que la commune n'a pas eu les moyens d'embaucher un deuxième agent technique pour la saison, une corvée doit être programmée pour débâcher et nettoyer le grand bassin, celle-ci aura lieu le mardi 13 juin. Les pompiers devront être avisés.

PLANNING ROBOT SAISON 2017

Les élus s'organisent pour mettre en place le planning pour le traitement de l'eau les WE des mois de Juillet et Août.

Noël JOLY et Arnaud PAPILLOT ont assisté à une réunion organisée par l'Agence Régionale de santé concernant le traitement de l'eau des bassins. Il a été rappelé qu'un lieu de stockage des produits de traitement était nécessaire et que celui-ci devait être protégé.

L'Agence Régionale de santé nous ont autorisé à ouvrir l'équipement cette saison sous réserve de prévoir les travaux nécessaires à une meilleure filtration de l'eau et la mise en place d'un système de traitement automatique.

AUTORISATION MANDATEMENT DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET (dans la limite du quart des dépenses d'investissement de l'année précédente)

Il est proposé au conseil municipal de retirer ce point de l'ordre du jour car devenu inutile, un nouveau budget primitif devra être voté prochainement.

RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES DÉLÉGUÉS AUX STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Budget : le maire informe l'assemblée du contrôle des finances de la commune par la Chambre Régionale des Comptes (CRC) car le budget voté le 6 avril n'était pas en équilibre réel (les dépenses de fonctionnement doivent être couvertes par des ressources propres et celles-ci doivent également couvrir le remboursement du capital des emprunts en section d'investissement). Le premier conseiller de la CRC est venu en Mairie le 7 juin afin de se faire communiquer tous les éléments du budget 2017, tout sera vérifié, budget mis à jour avec les notifications de recettes reçues. La CRC rendra ensuite un avis qui devra être communiqué et le conseil municipal devra adopter un nouveau budget tenant compte des préconisations de la CRC.

Un bulletin municipal sera préparé et distribué rapidement, il traitera également du zérophyto (interdiction d'utiliser des désherbants).

Bâtiments : devis de 1 344 € TTC (société SMPP) pour la remise en état du labo + coin sanitaire de la boulangerie, suite à un dégât des eaux. Le devis a été transmis à l'assurance par mail.

Syndicat des trois rivières du chalonais : Claude COTHEREAU et Noël JOLY ont assisté à une réunion. 15 000 € de frais de nettoyage sur la commune de LUX pour lutter contre la prolifération de la jousy (subvention possible et participation de la commune). Adhésion du syndicat au GIP e-Bourgogne. Et un rappel a été fait sur le devoirs des propriétaires de berge de rivière.

QUESTIONS DIVERSES

Concert de l'Harmonie d'OUROUX SUR SAÔNE sur la Place des Tilleuls le vendredi 30 juin entre 20 h et 21 h, heure à confirmer.

Le CCAS se réunira le mercredi 14 juin à 19 h en vue de la préparation du banquet du 14 juillet.

Le bureau de vote pour les élections législatives du 11 et 18 juin 2017 est élaboré.

La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le 6 juillet à 20 h 30.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 22 h.